



Délibération N° 2024-022

Conseil Municipal du 20 février 2024

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 045-214502742-20240220-2024022-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE
SAINT-DENIS-EN-VAL

Objet :
**MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE
LOCAUX ET AUTORISATION DONNÉE À
MADAME LE MAIRE DE SIGNER LA
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE LOCAUX AVEC APPUI SANTÉ
LOIRET**

N° 2024-022

Nombre de membres :

Présents : 26
Représentés : 3
Quorum : 14
Votants : 29

Date d'envoi de la convocation :
le 14 février 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE DU 20 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Saint-Denis-en-Val, réuni à la Mairie – salle du Conseil Municipal, sous la présidence, de Mme Marie-Philippe LUBET, Maire.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Marie-Philippe LUBET – Jérôme RICHARD - Laurence BELLAIS - Gérard BOUDON - Monique GAULT - Bruno BOISSAY - Marie-José POPINEAU - Denis JAVOY - Jocelyne FRÉMONDIÈRE - Bruno PARAGOT - Véronique SERVAIS - Jérôme BROU - Didier COUTELLIER - Aline PRAGNON - Pierre PANZANI - Stéphanie MAUCLAIR - Michel NEVEU - Christophe CALLIBET - Sylvie CHEVALLIER - Arnaud DELANDE - Frédéric KOOIJMAN - Guillaume VAUXION - Yann PORTUGUES - Catherine MARCON-DAROUSSIN - Prosper MOUAK - Martine DELAVEAU

Sont excusés :

Brigitte ROCHE qui a donné pouvoir à Monique Aurélie HOCQUET qui a donné pouvoir à Véronique SERVAIS - Grégory VERZEAUX qui a donné pouvoir à Pierre PANZANI

Secrétaires de séance : Jocelyne FREMONDIERE et Martine DELAVEAU

Rapporteur : Monique GAULT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de mise à disposition de locaux municipaux au profit d'Appui Santé Loiret pour ces ateliers cuisine,

La commune de Saint Denis-en-Val est sollicitée par l'association Appui Santé Loiret pour la mise à disposition gratuite d'une salle, dans le cadre de son programme « Fabrikasanté », pour la mise en place d'ateliers cuisine destinés à des personnes atteintes de maladie chronique.

Par le moyen d'une convention, la commune de Saint Denis-en-Val met à disposition d'Appui Santé Loiret, la salle Montjoie, située 89 rue des Ecoles à Denis-en-Val, pour des ateliers à destination des personnes atteintes de maladie chronique.

Les ateliers auront lieu aux dates indiquées dans la convention.

Ladite convention est conclue pour la période du 19 mars au 16 avril 2024.



Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 045-214502742-20240220-2024022-DE



Délibération N° 2024-022

Conseil Municipal du 20 février 2024

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition gracieuse de locaux appartenant à la commune de Saint Denis-en-Val, au profit de l'association Appui Santé Loiret, dans les conditions précitées.**

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- *date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité*
- *date de sa publication et/ou de sa notification*

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>